

Délibération n°2025-02-16

Réf. Nomenclature « Actes » : 3.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vente terrain La croix Emanée Meymac : modification de la délibération n°2021-03-17

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	59
Pouvoirs	19
Votants	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} avril 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Granet Henri	à	Gilles Magrit
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Lacrocq Michel	à	Jean-François Michon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Eric Ziolo	Padilla-Ratelade Marilou	à	Pascal Montigny
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Peyrat Nathalie	à	Alain Sivade
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Philippe Pelat
Delibit Sandra	à	Tony Cornelissen	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Yoann Fiancette
Gantheil Robert	à	Philippe Roche			

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Délibération n°2025-02-16



Le président explique que lors du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021, Haute-Corrèze Communauté a validé la vente d'une parcelle située zone de la Croix Emanée à Meymac au profit de la société ADM INVEST représentée par M. Martin AIDANS.

L'acte de vente de la parcelle, cadastrée XZ 338, d'une superficie de 3 978 m², correspondant au lot n°4, a été régularisé le 9 février 2022.

En concordance avec la délibération prise par le conseil communautaire, l'acte de vente mentionne un droit à résolution ou clause résolutoire de rétrocession du terrain à la collectivité en cas de vente ou d'inachèvement du projet dans un délai de 3 ans.

Or, la société ADM INVEST souhaite aujourd'hui vendre cette parcelle sur lequel la société SAS JNMA PRODUCTION (Meymac) a construit un bâtiment.

La collectivité ne souhaitant pas disposer de ce bien et afin que cette vente puisse aboutir, Haute-Corrèze Communauté doit renoncer à cette condition résolutoire et à son droit de disposer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** la renonciation à la condition résolutoire et à son droit de disposer de la parcelle cadastrée XZ 338 située zone de la Croix Emanée à Meymac ;
- **AUTORISER** le président à signer tout acte relatif à cette opération.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 avril 2025

Le Président,
Pierre Chevalier

